

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 15 avril 2019 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du lundi 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 9 **Absents** : 5 **Votants** : 10

Présents : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCH, Sandrine GINIER, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Roland REYSZ.

Absents excusés : Patrick MEYERE.

Absents excusés et représentés : Jean-François SABOUL représenté par Carlos BAPTISTA.

Absents : Yves BOUCHET, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : le contrat de location du copieur de l'école, le recrutement de l'agent d'accueil du camping du Mousserin, la demande de subvention à la région pour le projet de travaux à l'école.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018/affectation du résultat

Monsieur le maire présente les comptes administratifs 2018 du service général et des services annexes de l'eau et l'assainissement et du camping dont les résultats sont les suivants :

	<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
B u d g e t général	962 622.18	1 005 941.71 Excédent : 43 319.53	153 519.08	317 723.56 Excédent : 164 204.48
Budget eau et assainissement	81 725.63 Déficit : 8 389.92	73 335.71	129 302.47	216 014.03 Excédent : 86 711.56
B u d g e t camping	29 949.05	30 681.87 Excédent : 732.82	188 468.63 Déficit : 173 766.63	14 702.00

Après réponses aux questions, Patrick MASSOT quitte la salle du Conseil.

Jérôme FRANCOU propose chaque compte administratif aux votes : approbation à l'unanimité.

Monsieur Patrick MASSOT est invité à rejoindre la salle du Conseil et est informé des votes. Il remercie l'assemblée et propose d'approuver les comptes de gestion 2018 établis par le comptable de la commune et qui font apparaître les mêmes résultats que les comptes administratifs. Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le maire propose, selon les résultats de clôture de chaque budget (général et annexes), l'affectation comme suit :

	AFFECTATION	
	Fonctionnement 002 (recettes de fonctionnement)	Investissement 1068 (recettes d'investissement)
Budget général	83 696.58 €	///
Budget eau et assainissement	86 846.74€	///
Budget camping	///	///

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

2- Vote des taux des contributions directes 2019.

Monsieur le maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 dressé par le Trésorier Payeur Général. Il indique que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

Il propose de reconduire les taux à l'identique pour l'année 2019 soit :

- Taxe d'habitation : 7.88 %
- Taxe sur le foncier bâti : 18,71 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 60,04 %

Le total des produits à taux constant est estimé à 197 167 €.

Le maintien des taux de 2018 pour l'exercice 2019 est approuvé à l'unanimité.

3- Vote des Budgets primitifs 2019

Monsieur le maire présente les budgets primitifs pour l'année 2019 équilibrés en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget général	821 884	206 846
Budget eau et assainissement	159 814	255 136
Budget camping	102 273	29 648

Le budget général, le budget de l'eau et l'assainissement et le budget camping 2019 sont votés à l'unanimité.

4- Elaboration du plan local d'urbanisme/choix du cabinet d'urbanisme

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU). Il indique qu'il a procédé à une consultation de bureaux d'étude et qu'après examen des propositions par la commission communale, il propose l'attribution pour l'élaboration du PLU à la société ALPICITE d'Embrun(05) dont l'offre s'élève à 39 700 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le choix de la commission communale et retient l'offre du bureau d'étude ALPICITE.

5- Prestation de service "animation locale", espace de vie sociale/convention avec "la clé des âges"

Monsieur le maire rappelle l'existence de l'animation intitulée "l'atelier des pitchounets", ateliers itinérants réunissant parents et enfants et animés par une animatrice socio-culturelle en direction des familles et du public. Il indique que la compétence petite enfance relève de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch à laquelle appartient la commune de La Motte du Cairé. Une convention, qui définit les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service, est donc nécessaire entre la commune et l'association "la clé des âges" pour le maintien de cet espace de vie sociale.

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre les deux structures, qui précise que pour la continuité du service existant, la commune de La Motte du Cairé est favorable au reversement de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes du Sisteronais Buëch à l'association "la clé des âges".

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention.

6- Activités sportives de l'école élémentaire/convention de mise à disposition des locaux du collège

Monsieur le maire présente au conseil municipal un projet de convention pour la mise à disposition du gymnase du collège Marcel Massot au profit des élèves de l'école du Prélong. Ce local sera utilisé pour la pratique d'activités sportives durant l'année scolaire 2018/2019, le mardi après-midi pendant les périodes scolaires. La mise à disposition se fait à titre gracieux. Après lecture de la convention tripartite qui définit les conditions de mise à disposition du gymnase, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de la convention.

7-Soutien aux techniciens forestiers de l'ONF

Le conseil municipal de La Motte du Caire réaffirme son attachement au régime forestier mis en oeuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts (ONF) et s'inquiète de sa remise en cause.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le conseil municipal, à l'unanimité, soutient les personnels de l'ONF.

Monsieur le maire indique qu'il a reçu un courrier des techniciens forestiers de l'unité territoriale ONF de Sisteron l'alertant de la vacance du poste de triage de Château-Arnoux, suite au départ de l'agent en charge de ce secteur, et de la répartition de ce poste, par intérim, sur l'ensemble des autres personnels.

Il donne lecture de cette lettre qui laisse apparaître un état de fait qui engendre un surcroît de travail pour les personnels restant en place et donc une baisse de la quantité et de la qualité des services que la commune est en droit d'attendre. De plus, la commune bénéficierait d'un service moindre bien que payant des frais de garderie au même titre qu'une autre commune forestière.

Pour ces raisons et à l'unanimité, le conseil municipal soutient la démarche entreprise par les personnels forestiers de l'unité territoriale de Sisteron.

8- Contrat de location du copieur de l'école

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le photocopieur de l'école est loué et que ce contrat de location est arrivé à échéance. Il soumet à l'assemblée la proposition de la société ALPES BUREAUTIQUE de Gap et précise que cette société est notre prestataire de service actuel. Ce fournisseur propose aujourd'hui un nouveau matériel incluant, en plus des fonctions de base, les copies en couleur pour répondre à la demande des enseignantes et un scanner.

Après lecture de l'offre, à l'unanimité, le conseil municipal retient l'offre de la société ALPES BUREAUTIQUE pour un photocopieur couleur avec scanner et accepte les conditions du contrat de service qui fixe le coût copie à 0.0059 € H.T. en noir et blanc et à 0.059 € H.T. en couleur et les conditions du contrat de location dont le loyer s'élève à 206.09 € H.T. par trimestre pour une durée de 5 ans.

9- Recrutement de l'agent d'accueil du camping du Mousserein

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent chargé du fonctionnement du camping et de l'accueil des usagers pour la période du 1^{er} mai au 15 octobre 2019. Il propose de renouveler un contrat saisonnier à temps complet avec Béatrice MAGNAT, agent qui a occupé le poste de responsable au camping municipal du Mousserein les saisons précédentes.

A l'unanimité, le conseil municipal retient la candidature de Béatrice MAGNAT pour l'emploi saisonnier au camping municipal du Mousserein.

10- Travaux de réhabilitation de l'école/demande d'aide à la région

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux importants de réhabilitation à réaliser à l'école communale du Prélong, suite aux signes de vétusté constatés sur ce bâtiment. Le montant prévisionnel total de l'opération s'élève à 607 700 € H.T. soit 729 240 € TTC. Il indique aux conseillers que l'aide sollicitée auprès de l'Etat (DETR) a été obtenue pour un montant de 340 000 €, soit 55.95 % du montant H.T. de l'opération. Il propose aujourd'hui de demander l'intervention de la Région au titre du Fonds Régional d'aménagement du territoire (FRAT) pour finaliser le financement de ce projet et propose d'adopter le plan de

financement suivant :

P A R T E N A I R E S FINANCEURS	Taux de participation	montant de l'aide
ETAT - DETR 2019	55,95 %	340 000 €
REGION - FRAT 2019	24,05 %	146 150 €
Autofinancement	20 %	121 550 €
TOTAL		607 700 €

Le conseil municipal adopte le plan de financement ci-dessus, à l'unanimité.

11- Informations diverses

- Le conseil municipal donne son accord pour la saisine du comité technique placé auprès du centre de gestion concernant la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire des personnels) et de l'instauration d'un compte épargne temps.

- Le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote lors de l'élection des représentants au parlement européen est distribué à chaque conseiller présent.

- Monsieur le maire fait part des remerciements de la famille Chabert à l'occasion du décès de Vincent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h50.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 5 juin 2019

Le Maire,
Patrick MASSOT

